

**CONVOCAION AUX EXAMENS SEMESTRIELS  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020 -SESSION 2-**

**Etablissement : Faculté de Médecine Abulcasis**

**Filière : Médecine Générale**

**Semestre : S1**

**Cher (e) étudiant (e),**

Vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre **1** de la **Médecine Générale** qui auront lieu du **08 au 15 Février 2020** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

Vous devez Vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation **imprimée** ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : MENGUE MEBIAME Maurine Orphyse Theresia
- N° d'inscription : INS-FMA00008046/2019
- CIN/Passeport : 18GA08724

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se déroulent selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module  | Elément de Module   | Date Examen | Heure début | Salle    |
|-------|---|---|-------------|-------------|----------|
| 1     | Anatomie I                                    | Anatomie I: Anatomie du Thorax - Anatomie du Membre Supérieur | 12/02/2020  | 08h30       | Salle 06 |
| 2     | Développement Humain et NTIC-I                | Communication   | 13/02/2020  | 08h30       | Salle 06 |
| 3     | Biologie Cellulaire et Génétique Fondamentale | Biologie Génétique  | 14/02/2020  | 08h30       | Salle 06 |
| 4     | Chimie et Biochimie                           | Biochimie   | 08/02/2020  | 08H30       | Salle 07 |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.